



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le lundi 31 janvier 2022 à 13 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Belizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du caucus.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Andrée Loyer, directrice exécutive, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Daniel Feeny et Audrey Bureau, attachés politiques du Cabinet, François Léveillé, directeur du Bureau du conseiller désigné, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Martin Beaulieu, Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Josée Bellemare, Jean Boileau, Linda Brouillette, Geneviève D'Amours, Denis Doucet, Catherine Marchand, Chantal Marcotte, Yvan Moreau et Mario St-Pierre.

### **CAUP20220131-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE**

Discussions sur les dossiers inscrits aux ordres du jour du conseil municipal du 31 janvier 2022 à 17 h et 18 h.

#### **Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Les items de l'ordre du jour de la séance du budget de 17 h sont lus par la greffière.

#### **19.4 Projet numéro 127018 --> CES – Autorisation de publication du document explicatif du budget 2022**

Monsieur le conseiller Steve Moran se questionne à savoir si le document explicatif du budget sera envoyé par la poste aux citoyens de la Ville.

Monsieur St-Pierre indique que la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'un document explicatif du budget doit être envoyé à toutes les adresses civiques situées sur le territoire de la ville de Gatineau. Actuellement, ce document explicatif du budget est joint aux comptes de taxes municipales qui sont acheminés uniquement aux propriétaires d'immeubles. De ce fait, comme ce ne sont pas toutes les adresses qui reçoivent une copie de ce document, la Ville demande à ce que le conseil décrète le pouvoir de le publier dans les journaux locaux.

Monsieur Moran réitère sa préoccupation à l'effet que ce document devrait être distribué à toutes les adresses civiques situées sur le territoire et non seulement aux propriétaires d'immeubles par le biais de l'envoi des comptes de taxes.

Aucune autre question relativement aux items inscrits à la séance spéciale du budget.

Les items de l'ordre du jour de la séance ordinaire de 18 h sont lus par la greffière.

#### **11.1 Projet numéro 127740 --> CES - Demande de subvention au programme 2 milliards d'arbres (2ga) du Gouvernement du Canada**

Monsieur le conseiller Steve Moran souhaite savoir s'il y a déjà un plan en place pour la plantation de près de 10 000 arbres, soit le minimum prévu, sur le territoire de la ville de Gatineau.

Madame Chantal Marcotte indique qu'il est un peu trop tôt pour l'établissement d'un tel plan. La résolution présentée a pour but d'obtenir l'autorisation du conseil municipal de déposer des demandes de subventions qui comportent plusieurs volets.

Madame la mairesse France Bélisle demande, appuyée de monsieur le conseiller Daniel Champagne, à ce que les mots « entre autre » soient ajoutés au dernier considérant de la résolution pour qu'il puisse se lire ainsi :

« CONSIDÉRANT QUE la Ville peut effectuer, entre autres, une demande sous le volet Plantation urbaine et suburbaine (minimum de 10 000 arbres par année) et que ce financement bonifierait sa capacité à planter des arbres : »

Madame la mairesse explique qu'en procédant à cette modification, il serait possible de déposer une demande de subvention ou de financement par le biais de ce même programme pour le projet de pépinière urbaine.

#### **14.1 Projet numéro 127166 --> CES - Contribution aux organismes 2022 - Cadre de soutien au développement des communautés**

Monsieur le conseiller Steve Moran se questionne concernant un des organismes bénéficiant d'une subvention accordée conformément à cette résolution. Il indique que c'est un sujet délicat et demande s'il est possible de suspendre l'approbation de cette subvention à l'organisme en question. Il aurait obtenu des informations qu'il souhaiterait valider avant que la subvention soit autorisée.

Monsieur Yess Gacem prend la parole et avise qu'il doit faire les vérifications nécessaires à cet effet. Une courte rencontre à huis clos aura lieu après le caucus préparatoire afin d'en discuter plus amplement.

Madame la conseillère Bettyna Belizaire indique son potentiel conflit d'intérêts quant à cet item.

#### **19.3 Projet numéro 127919 --> CES - Paiement des taxes foncières en plusieurs versements**

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que le paiement des taxes foncières en plusieurs versements est un projet qui sera en analyse en 2022 dans le but d'en faire la mise en œuvre en 2023.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet souhaite confirmer et clarifier auprès de l'administration que seul le montant de 650 000 \$ est reporté en raison de l'adoption tardive du budget 2022. Cette information est confirmée par Monsieur Mario St-Pierre.

#### **28.1 Correspondance numéro 128053 - Avis de proposition est donné par la conseillère Caroline Murray à la séance du conseil municipal du 31 janvier 2022 qu'à la séance du 15 février 2022 sera déposé un projet de résolution concernant la citation patrimoniale du site du parc des Rapides-Deschênes et du barrage de la centrale Deschênes**

Madame la conseillère Caroline Murray prend la parole et indique que cette proposition a pour objectif de demander au gouvernement de reconnaître les ruines Rapides-Deschênes comme site patrimonial.

Madame la mairesse France Bélisle propose de reporter cet avis de proposition à la séance du 15 mars 2022 afin d'obtenir plus de réponses des services de la Ville, notamment, quant à la sécurité du site, sa valeur historique, l'accessibilité des berges, etc., et ce, avant que le conseil ne se positionnement sur cette demande.

Madame Catherine Marchand prend la parole et indique que les enjeux de sécurité et d'accessibilité avaient été soulevés par le service incendie il y a plusieurs années. Dans les démarches effectuées auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), ce dernier a pris une approche de signalisation similaire à celle utilisée par Hydro-Québec pour les barrages hydroélectriques. À l'heure actuelle, ce site demeure une préoccupation du MTQ, propriétaire de l'ouvrage, quant à son accessibilité. Une question demeure quant aux mesures à mettre en place pour sécuriser cet emplacement.

Madame la conseillère Caroline Murray demande à procéder avec l'avis de proposition puisqu'elle est d'avis que cela n'empêche pas les services de préparer un état de situation des ruines et du parc historique en parallèle à la démarche présentée aujourd'hui. L'appui de la Ville sera nécessaire afin de faire permettre à l'Association des résidents de Deschênes de faire leurs représentations auprès du gouvernement, et ce, le plus rapidement possible.

Suivant les discussions subséquentes des membres du conseil et les éléments d'information supplémentaires fournis par l'administration, plusieurs souhaitent reporter cette demande à la séance du 15 mars prochain. Madame la conseillère Caroline Murray se rallie à ses autres collègues et est d'accord à ce que la résolution soit présentée à cette séance.

**29.1 Projet numéro 127971 - Mandater l'administration afin d'étudier la possibilité de modifier le Règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau afin de reconnaître comme animal domestique les micros cochons - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Mario Aubé au conseil municipal du 23 novembre 2021**

Madame la mairesse France Bélisle fait un bref résumé de l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Mario Aubé devant le comité exécutif. Les équipes de la Ville devront analyser de façon plus approfondie la demande au regard de la réglementation applicable, par exemple le nombre maximal d'animaux de compagnie autorisés dans les ménages, la nécessité d'une laisse pour les micro-cochons, etc. On souhaite déterminer les impacts de ces nouvelles mesures proposées sur la réglementation municipale.

**Fin du caucus préparatoire public à 14 h 15.**